Compte rendu de la séance du 20 mars 2019

Secrétaire de la séance : Mathieu BAECHLE

Ordre du jour

Ordre du jour

- Demande d'engagement de travaux de réhabilitation du ruisseau ST ROMARIC dans le cadre du programme de réhabilitation du Colon auprès du Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Colon (SYNAVALCO)
- 2. Demande d'autorisation pour solliciter l'ATD 88 dans le cadre de l'étude de travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière
- 3. Demande d'autorisation pour solliciter un huissier de justice pour le recouvrement de loyers impayés.
- 4. Proposition d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts
- 5. Pose d'un panneau "Cercle bleu" à l'entrée de la commune.
- 6. Affaires diverses

7.

Délibérations du conseil

2019-007 Demande d'engagement de travaux du ruisseau ST ROMARIC dans le cadre du programme de réhabilitation du Colon auprès du Syndicat d'Assainissement de la Vallée du Colon (SYNAVALCO)

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'une réunion de chantier de réception définitive du programme Colon a eu lieu sur notre commune le jeudi 7 mars 2019 à l'initiative de Xavier BOULANGE, conseiller spécialisé cours d'eau à la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Assistaient à cette rencontre, Monsieur le Président du Syndicat SYNAVALCO, CHAPELIER Thierry, et représentants des services de l'État, de l'Agence de l'Eau, de la pêche, de l'Agence Française de la Biodiversité et de la société S.W. Environnement.

A la suite du constat fait sur le Saint Romaric, notamment le conduit qui reçoit les eaux pluviales de la route d'Hergugney obstrué par des graviers et sable empêchant un écoulement normal d'une part, puis le risque d'un éboulement d'une tête de canalisation près du lavoir suite à un détournement anormal du lit du ruisseau à cette endroit. Des travaux urgents sont donc nécessaires. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Syndicat d'assainissement du Colon (SYNAVALCO) pour engager les travaux nécessaires dans le cadre d'une prolongation du programme de réhabilitation du Colon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE

De solliciter le Syndicat d'Assainissement du Colon (SYNAVALCO) à engager les travaux nécessaires dans le cadre d'une prolongation du programme de réhabilitation du Colon.

2019-008 Demande d'autorisation pour solliciter l'ATD 88 pour l'étude de travaux d'accessibilité de l'église et du cimetière

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'obligation de mettre en accessibilité les établissements recevant du public. A la suite de la visite d'un agent de la DDT le 5 mars dernier, des travaux sont à réaliser pour les accès de l'église et du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE

De solliciter l'ATD 88 pour la réalisation d'une étude de ce projet

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande

<u>2019-009 Demande d'autorisation pour solliciter un huissier pour le recouvrement de loyers impayés</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de loyers impayés d'un locataire, il y a lieu d'engager une procédure de recouvrement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter un huissier de justice pour régler ce problème de loyers impayés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire pour solliciter un huissier pour le recouvrement des loyers impayés. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires liés à cette affaire.

<u>2019-010 Proposition d'opposition d'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts</u>

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts, pour la période 2016-2020,

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial,

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018.

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018,

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics,

Considérant que l'absence de concertation avec les communes forestières et la décision unilatérale de l'Etat,

Après en avoir délibérer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE

De refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

D'examiner la possibilité d'une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2019-011 Pose d'un panneau "Cercle bleu" à l'entrée de la commune

Le Cercle Bleu déployé à l'entrée des communes est le premier panneau de signalisation routière à vocation humaniste. Il s'agit d'un ambassadeur virtuel pour les citoyens et les communes sur les thématiques sensibles comme la greffe, le don d'organe et de sang. Il ancre sans culpabilisation "l'esprit du don" dans la commune.

Ce panneau "symbole réflexe" mémorisable et identifiable incite à la réflexion et à exprimer son choix.

Par association d'idées, les usagers de la route sont implicitement et visuellement interpellés tout au long de leur parcours sur les thèmes :

Précaution - Accident - Vie/Mort - Transplantation

Ce panneau est subventionné à 100 % et donc offert à la commune par l'ASRIR (association pour la sauvegarde et la réadaptation des insuffisants rénaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DECIDE

D'accepter de mettre en place ce panneau à l'entrée du village "Route de Charmes"

Affaires diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il reçu différentes entreprises pour effectuer des devis pour différents travaux à réaliser sur la commune Crépi à réaliser sur le mur du cimetière Autel à peindre dans l'église Branchement électrique dans cave « Refuge du Marcheur » Abri à réaliser sur cave « Refuge du Marcheur » Délimiter l'Espace ST Romaric par des rochers. Grille avaloir route d'Hergugney

Fin de séance 21h50

Fait à Avrainville,

le 21 mars 2019

Michel FORTERRE